



PROGRAMME GARANTIE SERENITE

Page 1 sur 2
Référence : R1-PG55-FORM370
rev : 04
Date de révision : 13-Nov-2024

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

(Attestation de participation au Programme Garantie « Sérénité » Implants Mammaires Monobloc® Silicone)

Pour adhérer au Programme Garantie Sérénité, ce formulaire doit être entièrement complété dans les huit jours suivant la date d'implantation. Une fois rempli, veuillez l'envoyer aux Laboratoires Arion, par fax (04 92 92 84 04) ou par courrier ou email (info@laboratoires-arion.fr).

Merci d'effectuer le virement de 150 € sur le compte des Laboratoires Arion (coordonnées bancaires en bas de page) en mentionnant votre nom et en mettant en référence la mention "Programme Garantie Sérénité". Le règlement est également possible par chèque à l'ordre des « Laboratoires Arion ».

Après réception de cette attestation et du paiement, vous recevrez des Laboratoires Arion une confirmation de participation. Il est important de la conserver avec la copie de l'attestation de participation ainsi que la copie de la carte patiente, car ces documents sont une condition en cas de futures et éventuelles réclamations sur le Programme Garantie « Sérénité ».

Patiente

Nom, prénom : Date de naissance :
Rue :
Code postal, Ville, Pays :
Téléphone : E-mail :

Chirurgien / Docteur

Nom :
Clinique :
Rue :
Code postal, Ville, Pays :
Téléphone : E-mail :

Intervention (à compléter par le chirurgien)

Date d'implantation (jj/mm/aaaa) __ / __ / ____

Approche Axillaire Aréolaire Sous-mammaire
Position de l'implant Pre-pectoral Retro-pectoral

Références et numéros de série :

Implant droit :
Implant gauche :

Merci de lire les conditions d'adhésion au verso.

Oui, je souhaite participer au Programme Garantie Sérénité.

J'ai reçu et bien pris note des conditions de participation.

- Oui, je confirme qu'il s'agit d'une augmentation mammaire.
 Oui, je confirme qu'il ne s'agit pas d'une reconstruction mammaire.
 Oui, je confirme que j'ai bien lu les conditions permettant de bénéficier du Programme « Sérénité ».

Date.....

Signature

Merci d'envoyer ce formulaire par fax, courrier ou email aux coordonnées suivantes :

Laboratoires Arion
BP 1214
06254 Mougins Cedex
Fax: 04 92 92 84 04
info@laboratoires-arion.fr

Coordonnées bancaires des Laboratoires Arion
HSBC
RIB : 30056 00296 02962017779 76
IBAN : FR76 3005 6002 9602 9620 1777 976
BIC : CCFRFRPP



PROGRAMME GARANTIE SERENITE

Page 2 sur 2

Référence : R1-PG55-FORM370

rev : 04

Date de révision : 13-Nov-2024

PROGRAMME GARANTIE "SERENITE" OPTIONNEL IMPLANTS MAMMAIRES MONOBLOC® SILICONE CONDITIONS GENERALES, PROCEDURE ET EXEMPTIONS DE LA GARANTIE

Optionnel : Programme Garantie Sérénité optionnel : 5 ans

Le programme Garantie « Sérénité » est disponible pour un montant de 150 €.

De 0 à 5 ans : Le programme Garantie "Sérénité" vient en complément du Programme Garantie Standard et couvre la garantie de l'implant pour 5 ans.

Ce programme permet ce qui suit :

"Sérénité" applicable entre 0 et 5 ans (après première implantation).

Dans les 5 ans après implantation, les Laboratoires Arion changeront le ou les implant(s) gratuitement, volume et profil équivalents à l'intervention initiale, et offriront 1.000 € (taxes incluses) pour couvrir les frais de la réintervention (sur présentation de facture de la clinique), en cas de réintervention pour cause de :

- Rupture / perte d'intégrité de l'enveloppe de l'implant
- Contracture capsulaire de stade III ou IV

CONDITIONS/PROCEDURE/EXEMPTION

Sous 8 jours après la primo-intervention :

- Le document d'adhésion complété par la patiente (coordonnées) et par le chirurgien (informations relatives aux implants et à l'intervention) sera renvoyé aux Laboratoires Arion ;
- Les frais de participation de 150 € seront réglés aux Laboratoires Arion ou au distributeur pour le compte des Laboratoires Arion, suivant les modalités spécifiées sur le formulaire d'adhésion.

Après réception du paiement et du formulaire, la patiente recevra des Laboratoires Arion la confirmation de son adhésion au Programme Garantie Sérénité. La patiente devra conserver son exemplaire ainsi que sa carte patiente ; ces documents étant indispensables en cas de réclamation dans le cadre de la garantie.

L'implant pourra être remplacé uniquement par un implant identique (volume et profil).

L'échange des implants et la compensation financière après une réintervention dans le cadre du Programme Garantie Sérénité ne sera possible qu'une fois par patiente.

L'implant retiré devra être décontaminé et conservé pour envoi aux Laboratoires Arion, qui analyseront le produit retiré.

Le Programme Garantie "Sérénité" ne couvre que les complications inhérentes à la chirurgie d'augmentation mammaire (contractures capsulaires de stade III ou IV, rupture). Les Laboratoires Arion ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables et participer aux frais de réintervention en cas de complication inhérente à l'acte chirurgical lui-même (infection, œdème, rupture à la pose, erreur de taille) qui reste l'entière responsabilité de l'équipe opératoire.

La patiente doit être suivie par un chirurgien plasticien confirmé.

Le remplacement des implants et la compensation financière ne sont pas possibles dans les conditions suivantes :

- Chirurgie réparatrice
- Insatisfaction du résultat esthétique
- Rupture à la pose
- Rupture suite à une ré-opération de révision
- Rupture suite à une capsulotomie ouverte ou fermée
- Remplacement d'un implant intact au sein opposé
- Déformation ou fracture du gel
- Remplacement d'un implant d'une marque autre qu'Arion
- Implant des Laboratoires Arion utilisé en dehors du programme Sérénité
- Re-stérilisation, et autre changement d'implant
- Non présentation du formulaire et non-paiement des frais dans les 8 jours suivant l'intervention.

PS : Ce Programme Garantie "Sérénité" ne remplace pas les réclamations légales.

PJ : Formulaire de participation.